

EVOLUTION GUICHET UNIQUE

Le Guichet unique fait l'objet d'évolutions techniques régulières par les équipes de l'INPI afin d'améliorer en continu son interface et de répondre au mieux aux besoins de ses utilisateurs.

LES DERNIERES EVOLUTIONS SONT LES SUIVANTES :

Rappels :

- La délégation de paiement a été ouverte cette semaine
- Les entreprises étrangères sans établissement en France mais comportant des salariés sont traitées par la MSA pour les entreprises agricoles ou par l'URSSAF dans les autres cas

Évolutions générales :

- Mise à jour de la commune de Sarroux-Saint Julien
- Correction des blocages liés aux dates de début d'activité
- Ajout d'un message d'information afin d'indiquer qu'il est impossible d'entreprendre une formalité de modification pour une entreprise radiée :



Cette structure n'est pas modifiable via le Guichet Unique

Évolutions en matière de création et de modification :

- Correction des blocages liés à la mention d'un associé unique dirigeant
- Ajout de la possibilité d'indiquer une personne morale étrangère au niveau des "personnes ayant participé à la fusion/scission"
- Retrait de l'obligation de déclarer un représentant fiscal pour une société étrangère basée à Monaco
- Suppression de l'obligation de compléter un registre pour un loueur de fonds en cas de location-gérance
- Correction des blocages liés à l'insaisissabilité et mise à jour des synthèses

Évolutions en matière de modification :

- Ouverture de la possibilité de combiner un transfert de siège avec une prise ou une reprise d'activité au siège

- Mise à jour des synthèses en cas de suppression partielle d'activité
- Correction de l'impossibilité d'effectuer un transfert de siège dans l'établissement principal
- Mise à jour pour les entrepreneurs individuels de la possibilité de déclarer une modification de l'adresse de leur domicile suite à une décision administrative :

Évolutions en matière de cessation :

- Mise à jour des contrôles effectués pour les entreprises individuelles agricoles
- Mise à jour de la cessation totale d'activité effectuée après une autre cessation temporaire d'activité

Évolutions pour les utilisateurs des API Guichet unique :

- La variable « pouvoir.beneficiaireEffectif » doit être utilisée en création et modification uniquement lorsque ce représentant est également déclaré en tant que bénéficiaire effectif
- Amélioration du retour en cas de difficulté à identifier le valideur d'un DCA
- Ajout d'une variable « content.personnePhysique.identite.entrepreneur.adresseDomicile.reason16P » afin d'indiquer le motif de la modification du domicile de l'entrepreneur individuel (1 pour déménagement / 2 pour modification administrative de l'adresse)

Nouveauté à venir :

- Sur demande de la mission interministérielle et de la DINUM, une page d'information sera ajoutée la semaine prochaine, au démarrage de la formalité. Elle a pour objectif de préparer l'utilisateur à sa démarche en amont en lui indiquant, avant qu'il ne commence, qu'il peut obtenir de l'aide, qu'il doit s'organiser en sélectionnant des pièces justificatives ou encore en s'assurant qu'il dispose du matériel adéquat. Un point particulier est précisé concernant la signature électronique et France Connect +.